

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITE

H028 AJ2 1986 FEV. 2 8

UN ARTICLE DU PRÉSIDENT DU RPR

Construction de l'Europe et défense commune

Au cours de l'ém... , a « L'heure de vérité », le mercredi 26 février, M. Jacques Chirac a énuméré les quatre conditions qui permettraient à une personnalité de l'actuelle opposition de devenir premier ministre après le 16 mars. Dans l'article que nous publions ci-dessous, il développe ses conceptions en matière de défense.

par JACQUES CHIRAC

La politique de défense que nous voulons pour la France s'organise autour de trois orientations : une dissuasion nucléaire stratégique efficace, la capacité d'intervention de nos forces là où la France doit affirmer sa présence dans le monde, et la capacité de contribuer selon les décisions du gouvernement français à la défense de l'Europe.

Des éléments nouveaux nous obligent à réexaminer la politique suivie jusqu'ici, qui, hélas, vit sur sa lancée et se dégrade depuis 1981 : l'apparition de la bombe à rayonnement renforcé dont, à la différence des armes précédentes, on peut réservier pour l'essentiel la capacité de destruction aux unités militaires adverses ; l'évolution politique de l'Europe ; l'annonce par le président Reagan de l'initiative de défense stratégique (IDS).

On peut se réjouir que les grandes orientations fixées par le général de Gaulle et mises en œuvre, quelles que soient les oppositions, par ses successeurs aient fini par recueillir l'accord de la quasi-totalité des Français. Clé de voûte de notre défense, la dissuasion nucléaire stratégique garantit notre indépendance. L'état en est bon. Grâce aux prouesses de nos techniciens, de brillants programmes d'armement stratégique — dont le dernier, il est vrai, a été lancé il y a plus de dix ans — ont abouti. A l'issue des renfentes prévues pour les sous-marins d'ici à 1992, ceux-ci per-

mettront à notre pays de disposer d'une capacité de pénétration et de destruction plus dissuasive —

C'est une bonne marge de sécurité grâce à des défenses antimissiles respectant le plafond des accords SALT actuels.

Cet effort sur la partie vitale de notre défense ne doit pas se relâcher. En effet, les progrès accomplis par les armes offensives rendront vulnérables et obsolètes avant la fin du siècle les composantes actuelles, tant aériennes que sol-sol, de notre armement stratégique. Nous devons être conscients que notre sécurité reposera presque exclusivement, alors, sur la seule composante sous-marine, et sur le maintien de sa discréption acoustique et du bon fonctionnement de ses transmissions quoi qu'il arrive.

Quelque confiance que l'on puisse avoir dans les solutions adoptées à cet égard, et quelque vigilance que l'on porte à les améliorer, la plus élémentaire prudence nous commande de préparer une composante nouvelle basée sur le sol national. Seule la mobilité peut lui assurer la capacité de survie requise. C'est pourquoi la décision récente, annoncée par le ministre de la défense, de suspendre le développement du programme SX ne saurait être confirmée par un gouvernement soucieux d'assumer ses responsabilités. Un tel gouvernement se devra aussi de suivre avec attention l'évolution aussi bien qualitative que quantitative des défenses adverses, et le déroulement des négociations internationales relatives à l'équilibre des armements afin de prendre en temps utile les décisions techniques susceptibles de garantir l'efficacité dissuasive de nos armes, notamment leur capacité de pénétration et l'indépendance politique de nos décisions.

Mais la dissuasion stratégique nucléaire, dans le monde d'aujourd'hui, n'est pas tout. Ainsi, à maintes reprises, la France a dû assurer sa présence par des unités conventionnelles, là où se développaient des tensions, voire même des conflits menaçant ses intérêts ou ses amitiés traditionnelles. Il importe que cette

présence, lorsqu'elle est jugée nécessaire, soit efficace et respecte l'honneur de nos armes. La qualité des personnels n'y suffirait pas si les mesures appropriées d'armement, de protection, et de logistique n'étaient pas convenablement programmées. Les interventions auxquelles nous avons assisté ces dernières années ne nous ont pas laissé sans inquiétude à ce sujet.

Enfin notre pays ne peut rester indifférent aux menaces, tensions et conflits qui pourraient concerner l'Europe, cette Europe dont nous faisons partie géographiquement, culturellement, économiquement, et, dans la limite des traités que nous avons conclus, politiquement. La défense de l'Europe est assurée dans le cadre de l'alliance atlantique à laquelle nous avons adhéré. La position d'indépendance qui est la nôtre ne nous permet pas d'intégrer nos moyens à l'avance dans un dispositif sur lequel nous ne pourrions exercer, le moment venu, notre décision souveraine. Mais elle ne nous dispense pas, bien au contraire, de nous sentir concernés par la défense de nos voisins. Ce qui se passe au-delà de

nos frontières concerne non seulement nos amis et ce que nous avons en commun avec eux, mais pourrait modifier fondamentalement les conditions mêmes de sécurité de notre territoire national. Le gouvernement français ne saurait rester indifférent à une telle modification si elle venait à se produire.

Cela implique d'abord que nos forces armées disposent de moyens suffisants, qu'elles soient dotées d'un armement puissant fournissant au gouvernement, sur le théâtre Centre-Europe, en cas de tension ou d'affaiblissement, un instrument disponible pour assurer la présence de la France et la défense de ses intérêts essentiels. Il n'y a pas de sécurité pour la France sans sécurité pour ses voisins.

On sait bien que seule la puissance de l'armement peut compenser, en face des menaces qui pèsent sur l'Europe, l'infériorité des effectifs et des dotations en armements classiques. L'arme-

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITÉ

H028 A13

1986 FEV. 2 8

ment nucléaire tactique assure cette puissance de feu et permet de constituer un premier échelon de dissuasion nucléaire. Celui-ci devrait désormais comporter des armes nucléaires à rayonnement renforcé puisque la France en a aujourd'hui la maîtrise grâce à l'aboutissement des études entreprises il y a une dizaine d'années. Ces armes peuvent être employées sur le théâtre d'opérations, pour détruire des unités militaires adverses et non pas pour opérer des destructions dans une zone plus ou moins éloignée des combats ; leur emploi se trouve donc nettement découplé de celui de l'armement stratégique.

L'évolution politique de l'Europe conduit en outre à inscrire nos réflexions dans la perspective d'une solidarité accrue en matière de défense. Que nous soyons nous-mêmes conscients du fait que le sanctuaire national pourrait être sérieusement menacé par le succès des agressions subies par nos partenaires européens ne peut nous conduire à annoncer au préalable et publiquement le recours automatique aux moyens nucléaires stratégiques. L'utilisation dans une phase ultérieure, au bénéfice de l'Europe, d'un autre type de dissuasion, c'est-à-dire la menace d'utilisation sur le champ de bataille de l'arme à rayonnement renforcé, est en revanche concevable. C'est dans ce sens que nous devrions nous efforcer d'évoluer en discutant avec nos voisins et en recherchant les voies d'une conception et d'une action qui deviendraient progressivement communes.

Le 22 janvier 1963, le général de Gaulle et Konrad Adenauer signaient un traité par lequel la France et l'Allemagne prévoient « sur le plan de la stratégie et de la tactique de s'attacher à rapprocher leurs doctrines en vue d'aboutir à des conceptions communes, de multiplier les échanges de personnel entre les deux armées, d'organiser un travail en commun dès le stade d'élaboration des projets d'armement et la préparation du financement ». Cette vision des deux hommes d'Etat devait sans doute attendre que naîsse une meilleure perception de la solidarité politique européenne à laquelle le président Pompidou s'est attaché en suscitant les premiers sommets européens institutionnalisés en 1974 sous l'impulsion de M. Giscard d'Estaing et dont on peut déplorer, hélas ! qu'ils sombrent aujourd'hui dans le règlement des contentieux.

Pas d'hostilité à l'IDS

C'est vers la construction politique de l'Europe, notamment par la défense, et non pas seulement vers la construction de l'Europe économique, que devraient tendre nos efforts, à l'inverse de ce qu'a fait le gouvernement socialiste, qui s'est notamment illustré en laissant disparaître le projet de char franco-allemand, en se retrouvant piteusement seul à l'écart du projet d'avion européen, et en laissant se dégrader l'équipement, les moyens de fonctionnement et le moral des unités. Nous devons au contraire consacrer nos meilleurs efforts, avec la plus grande volonté, à faire progresser toutes les initiatives communes qui peuvent permettre à l'Europe qui est en train de se construire économiquement de prendre en main son propre destin. Notre défense sera d'autant mieux assurée que le sera aussi celle de l'Europe ; nos unités, sachant mieux ce que leur demande la nation, sauront mieux s'y préparer.

Cette quête, en commun avec nos partenaires d'une personnalité de défense européenne, ne pourrait que renforcer l'efficacité et la cohésion de l'alliance sans en modifier les objectifs. Nos alliés ne sauraient s'y méprendre. Et c'est pourquoi la position à prendre vis-à-vis de l'initiative de défense du président des Etats-Unis présente aussi de l'importance. Qu'il y a eu des maladresses de la part des Américains n'est pas douteux, qu'il s'agisse de la présentation initiale de leur programme, ou plus encore des conditions quelque peu comminatoires dans lesquelles les pays européens ont été priés d'y participer. Il fallait naturellement les relever. Mais c'est notre position sur le fond qui compte maintenant. Sur le plan technique, la sagesse consiste sans doute, au milieu des informations contradictoires, à éviter la naïveté du « tout est possible à la science » et le scepticisme du « ils n'y arriveront jamais ». Admettons pour l'instant, sous bénéfice d'inventaire, que certains éléments de défense terminale pourraient sans doute être déployés dans les dernières années du siècle ; et que des moyens de destruction des missiles en phase propulsée ne pour-

raient vraisemblablement intervenir avant un quart de siècle.

Un volet spatial européen

Il résulte de ce simple calendrier que l'aboutissement de l'IDS comme moyen technique de remplacer « l'équilibre de la terreur » par « l'équilibre de la défense » est lointain. La dissuasion nucléaire restera, longtemps encore, la base même de la défense. Dans les années qui viennent, ce sont surtout les conséquences politiques de l'IDS qui doivent être suivies de près.

Les négociations entreprises entre les Deux Grands ne manqueront pas d'intégrer, en effet, les possibilités ouvertes par les progrès technologiques dans les processus d'équilibre, d'intimidation ou de réduction des armements.

Devant cette évolution, sans nous départir de notre vigilance, il n'est nullement utile de manifester une hostilité stérile à l'égard de l'IDS, ni d'empêcher nos

industriels de bénéficier, s'ils l'estiment opportun, des recettes et des progrès qu'ils pourraient accomplir en valorisant leur savoir-faire dans le cadre de ce programme qui intéresse un de nos alliés. Il est, en revanche, très important que les pays européens maintiennent et si possible renforcent leur cohésion quant aux conséquences qu'ils devraient en tirer ensemble sur le plan de la défense européenne. C'est l'occasion de construire un volet spatial de la défense européenne, lequel pourrait comprendre immédiatement le déclenchement d'un programme de satellites d'observation militaire. Celui-ci est indispensable de toute façon, ne serait-ce que pour permettre à l'Europe de connaître directement la nature et l'ampleur mêmes des menaces qui pèsent sur elle, et on ne comprend pas pourquoi le programme SAMRO, qui devait compléter SPOT, n'a pas été poursuivi après 1981. Ce programme européen pourrait comprendre aussi le suivi en commun des efforts américains. Ensemble, les pays européens définiraient ainsi en temps utile ce qui leur paraîtrait mériter des actions de développement.

Ayant évoqué les conceptions qui doivent guider la politique de défense, j'évoquerai pour terminer les moyens qui y sont affectés. La part de son revenu que la

Ho 28 A14

1986 FEV. 2 8

nation consacre à sa défense n'a cessé de se dégrader depuis 1981. Il est nécessaire que le nouveau gouvernement redresse cette évolution. A cet effort viendra s'ajouter celui qui devra être fait pour améliorer l'emploi des crédits : des progrès sont accessibles dans le choix et la conduite des programmes d'armement ; les effectifs pourraient sans doute être mieux affectés et le temps des appelés mieux utilisé. En redéfinissant sa politique de défense, en lui donnant plus de moyens, en veillant à l'efficacité de leur emploi, le gouvernement et la nation montreront ainsi à nos armées l'importance attachée à leur mission, alors pourra être pleinement reconnue et employée la valeur des hommes, de ces hommes qu'anime un noble idéal et qui, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, se montrent dignes des vertus dont l'histoire de nos armées offre tant de témoignages.

JACQUES CHIRAC.